



# DÉCLARATION D'EREVAN

## Des 3<sup>èmes</sup> Assises de la Coopération Décentralisée franco-arménienne

### 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016

---

**Les représentants des collectivités locales arméniennes et françaises,**

Se félicitant de la profondeur des liens d'amitié qui unissent les peuples français et arménien, et des relations toujours plus fortes existant entre la France et l'Arménie;

Soulignant le dynamisme de la coopération décentralisée franco-arménienne, attestée par l'implication des collectivités dans leurs partenariats et l'importance des programmes mis en œuvre;

Considérant le succès des 2<sup>èmes</sup> Assises de la coopération décentralisée franco-arméniennes tenues à Valence les 16 et 17 octobre 2013 qui ont permis d'insuffler un nouvel élan à la coopération décentralisée autour de la thématique du développement local ;

Réaffirmant la pertinence de la Charte de la coopération décentralisée franco-arménienne, adoptée lors des 1<sup>ères</sup> Assises, ainsi que la Déclaration de Valence adoptée en clôture des 2<sup>èmes</sup> Assises ;

Rappelant les liens d'amitiés forts entre l'Arménie et la France réaffirmés lors de la première conférence des villes jumelées ayant eu lieu à Paris en 2006 ;

Se réjouissant de la tenue de la Conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie les 10 et 11 octobre 2015, ainsi que la perspective de la tenue du 17<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie à Erevan en 2018 ;

Rappelant et se réjouissant de la création au sein de l'Union des Communes d'Arménie et de Cités Unies France de groupes-pays dédiés à la coopération franco-arménienne, présidés respectivement par M. Karen Grigoryan, Maire de Etchmiadzine et M. Patrick Devedjian, Député et Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

**Ont décidé de se réunir les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016 à Erevan pour les 3<sup>èmes</sup> Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne**

Lors des deuxièmes Assises, les collectivités arméniennes et françaises avaient dressé un bilan positif de leurs coopérations, au regard des domaines d'interventions prioritaires définis dans la Charte, et avaient échangé sur quatre sujets :

- **Le Tourisme durable :** les participants ayant estimé que le développement touristique était un domaine clé de leurs coopérations décentralisées, s'étaient engagés à promouvoir un tourisme équitable et durable et à l'association d'acteurs publics et privés, locaux, nationaux et internationaux. Les collectivités s'étaient engagées à contribuer par leurs coopérations à la professionnalisation des acteurs arméniens du secteur, à la promotion de la culture des territoires et de l'image de l'Arménie à l'étranger, à la sensibilisation des acteurs à un tourisme équitable et durable, à renforcer les circuits courts et à développer les infrastructures.
- **Le développement agricole :** les collectivités territoriales arméniennes et françaises avaient affirmé leur volonté de soutenir et renforcer l'agriculture familiale et les coopératives comme véritables acteurs moteurs du développement. Les participants s'étaient engagés à promouvoir un développement agricole durable et intégré, favoriser le rôle des collectivités territoriales dans la politique agricole locale, renforcer l'émergence de coopératives, faciliter la mise en place de partenariats entre les acteurs du secteur et systématiser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.
- **Le développement économique local :** les participants avaient mis en exergue le développement économique comme objectif explicite de la coopération décentralisée notamment par le soutien aux collectivités locales arméniennes dans leur politique d'attractivité territoriale. Les participants s'étaient engagés à promouvoir le territoire arménien auprès des entreprises françaises, à améliorer la gouvernance économique par des échanges d'expérience, à réfléchir à la durabilité sociale et environnementale des initiatives économiques, à favoriser un cadre sécurisé et la mise en place de programmes politiques stratégiques favorisant l'implantation d'entreprises, le développement de formations professionnalisant, la création d'emploi et l'innovation.
- **L'enseignement et la culture :** Les collectivités territoriales arméniennes et françaises, après avoir rappelé les nombreuses avancées dans le domaine, avaient réaffirmé l'importance de la francophonie dans le développement de leurs relations. Les participants s'étaient engagés à favoriser les jumelages entre écoles françaises et écoles arméniennes francophones et permettre l'échange d'élèves, à renforcer la formation des enseignants arméniens de français, à encourager la formation au français des spécialistes et experts arméniens de domaines du tourisme et de l'agriculture, à venir en appui aux institutions universitaires d'Arménie contribuant à la francophonie et à appuyer les projets éducatifs permettant de servir le développement économique de l'Arménie.

Inscrivant leur action dans la continuité des recommandations prises en 2010 et en 2013 ainsi que des programmes mis en œuvre depuis lors, les participants aux troisièmes Assises ont focalisé leur réflexion sur les domaines d'intervention suivants:

## **1. Tourisme**

Le tourisme est aujourd'hui considéré en Arménie comme une priorité pour le développement économique du pays. Que ce soit au niveau local ou national, de nombreuses initiatives sont portées pour tendre vers cet objectif. Dans le cadre de la coopération décentralisée franco-arméniennes, les projets mis en œuvre favorise le développement d'un tourisme durable en faveur des territoires et des populations locales.

Cinq idées fortes sont ressorties au cours de l'atelier consacré au tourisme:

- Le tourisme est une réelle filière économique qui doit être décentralisé dans le respect de la politique nationale, en prenant en compte la multiplicité des acteurs. Les Collectivités Territoriales jouent ce rôle de catalyseur que peut appuyer la coopération décentralisée. A ce sujet, il est important d'associer les acteurs privés (comme les Tours Operators, la société civile) d'où l'intérêt de réfléchir à l'avenir sur les formes de partenariats publics privés.
- Le tourisme local décentralisé sur les territoires se nourrit d'événements variés et d'activités complémentaires comme les festivals pour lesquels il faut trouver les moyens de consolidation, l'accueil chez l'habitant (offre complémentaires qui structure les territoires ruraux) qui met en avant les valeurs de l'hospitalité arménienne.
- Au-delà de la mutualisation, facteur de réussite des projets touristiques, le transfert d'expérience entre projet innovants est à encourager et à développer.
- Les partenariats franco-arménien gagnant-gagnant sont à favoriser, notamment en développant des produits touristiques communs (patrimoine, viticulture, gastronomie...) pour conforter l'attractivité de nos destinations respectives face à une concurrence mondiale qui ne cesse de se professionnalisée des territoires en France et en Arménie
- Les complémentarités des conceptions Caucasiennes et Européennes du Tourisme restent à identifier

Les collectivités estiment nécessaire de :

- Evaluer les avancées concrètes de la coopération décentralisée dans le domaine du tourisme depuis les Assises de Valence, en 2013.
- Initier une fiscalité touristique afin d'assurer la pérennité économique des organisations locales.
- Associer les acteurs privés de la filière touristique en favorisant les partenariats public-privé
- Définir les normes, critères et standards pour l'offre d'hébergement.
- Disposer de statistiques touristiques fiables
- Développer le travail en réseau
- Intégrer davantage la dimension interculturelle dans la mise en œuvre des projets
- Proposer une bourse aux projets au cours des prochaines assises

## 2. Agriculture

Essentielle au développement de l'Arménie, l'agriculture est un secteur clé de l'économie du pays mais également de la dynamisation du territoire en milieu rural.

La situation agricole arménienne actuelle est encore liée à la fin du système soviétique qui s'est notamment traduit par un partage des anciennes fermes collectives et la privatisation des terres. L'Arménie est alors passée à cette époque d'une agriculture planifiée à une agriculture à deux vitesses : d'un côté une agriculture de subsistance d'exploitations de toute petite taille ; d'un autre côté, des investissements importants d'entreprises privées dans des exploitations agricoles de grande dimension. L'émigration importante de la population rurale vers Erevan mais également en dehors de l'Arménie a contribué à fragiliser la situation des petites exploitations agricoles qui fournissent cependant une partie importante de la production agricole et des emplois en milieu rural.

Grâce à son climat et son exposition, le pays dispose cependant d'un fort potentiel de développement agricole, viticole et agropastoral. La modernisation de l'agriculture arménienne est aujourd'hui en marche et c'est cette modernisation de l'agriculture, y compris en accompagnant l'évolution des petites exploitations agricoles qui doit faire l'objet d'un soutien attentif dans le cadre des projets de coopération décentralisée.

Au cours de l'atelier, les participants ont abordé le potentiel et les débouchés porteurs de développement et de dynamisme pour l'agriculture arménienne.

Pour renforcer l'efficacité des programmes agricoles mis en œuvre dans le cadre des coopérations décentralisées, les collectivités se sont engagées à :

- Favoriser le développement d'une agriculture durable, prenant en compte la diversité des exploitations agricoles présentes en Arménie, et notamment de celles qui relèvent de l'agriculture familiale, une agriculture respectueuse de l'environnement et participant à la valorisation du territoire ;
- Accompagner l'organisation et la structuration des filières agricoles en associant les différents acteurs publics et privés concernés ;
- Promouvoir les produits de l'agriculture arménienne sur les marchés nationaux et internationaux et contribuer à l'identification de débouchés pérennes.

### **3. Les nouvelles technologies au service de l'éducation et de la formation professionnelle**

Dans un contexte d'économie mondiale globalisée, l'Arménie dispose d'atouts indéniables pour développer l'économie du pays dans les secteurs de pointe que sont les NTIC et le High Tech. Elle représente une opportunité pour les entreprises, grands groupes pour les choix de localisation d'entreprise ainsi que pour des investissements. Elle dispose à la fois d'une formation de haut niveau dans les domaines scientifiques ainsi que dans les formations tertiaires visant à former les cadres supérieurs dont l'Arménie a besoin pour réformer le secteur public et développer le secteur privé. Et proposer les futurs emplois aux jeunes diplômés afin de ralentir la fuite des cerveaux.

Au cours de l'atelier, les participants ont abordé les mutations que connaissent l'enseignement et plus largement l'univers de la transmission des connaissances, ainsi que les nouvelles exigences de la vie professionnelle, et les enjeux de penser les emplois de demain.

Pour renforcer l'efficacité des programmes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la francophonie mis en œuvre dans le cadre des coopérations décentralisées, les collectivités françaises et arméniennes se sont engagées à :

- Soutenir de façon pérenne les institutions issues de la coopération franco-arménienne délivrant une formation professionnalisante d'excellence afin de contribuer à l'employabilité des diplômés et au développement de l'entreprenariat dans le pays ;
- Accompagner l'émergence de projets sur les territoires français et arméniens entre les différents acteurs publics et privés concernés, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies ;
- Promouvoir les potentialités de l'Arménie auprès des entreprises et des investisseurs françaises et européennes ;
- Promouvoir les valeurs de la francophonie et développer les échanges autour de la langue française ;
- Accompagner l'Arménie pour exporter ses secteurs d'excellence en France et en Europe, et participer à la diffusion de ses savoirs et savoir-faire

#### **4. Planification urbaine et infrastructures :**

Les villes arméniennes sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis en matière de développement durable et de qualité de vie (développement et renouvellement urbain, résilience urbaine, tourisme, politiques énergétiques et de mobilité, traitement des déchets, assainissement, infrastructures numériques, etc.). Cela induit un impératif de cohérence des politiques sectorielles portées sur le long terme, que seule peut garantir une volonté politique forte fixant les grandes orientations générales. Cette volonté doit pouvoir s'enrichir de la participation des citoyens, que ce soit pour la définition ou la mise en œuvre des projets.

Au cours de l'atelier, les contributions et témoignages ont permis de clarifier les processus de prise de décision qui permettent la mise en place de stratégies. A cette fin, plusieurs outils peuvent être mobilisés (documents cadres, outils réglementaires, normes, etc.).

Des politiques sectorielles et projets les mettant en œuvre ont été présentés (transports, énergies durables, ville verte, stratégie touristique, planification et attractivité, etc.) émanant d'acteurs publics et privés, français et arméniens. Ces contributions offrent des perspectives de coopération franco-arménienne encore plus efficace.

Pour renforcer l'efficacité des programmes dans le domaine de la planification urbaine durable mis en œuvre dans le cadre des coopérations décentralisées, les collectivités et les autres partenaires (universitaires, associatifs) se sont engagés à :

- Accompagner l'organisation et la mise en place des stratégies et outils de la planification associant les différents acteurs publics et privés concernés.
- Poursuivre la mise en place de coopérations structurées avec tous les acteurs et partenaires pour permettre la réalisation de projets ambitieux d'aménagements durables et de valorisation des territoires (modes de déplacement alternatifs, renouvellement urbain, mise en place de villes et régions intelligentes, ville verte, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, relations centre-périphéries-aéroport, mise en valeur du site d'Erebouni, 2800 ans de la fondation d'Erevan en 2018 par exemple) répondant aux nécessités écologiques et économiques créant ainsi des dynamiques locales originales.
- Développer les relations entre recherche scientifique, formations et acteurs politiques, citoyens.

Lors du Forum des collectivités arméniennes et françaises, les représentants ont pu s'exprimer librement sur leurs attentes en matière de coopération décentralisée et cela implique de passer à un nouveau stade de coopération encore plus pragmatique s'appuyant sur les représentations diplomatiques françaises, arméniennes et européennes. Sur ce point, la contribution de l'Ambassade de France en Arménie, de l'Ambassade d'Arménie en France, et de la délégation européenne à Erevan a été considérée comme primordiale pour permettre à toutes nos collectivités d'avoir connaissance des appels à projets franco-arméniens ou européen.

Les élus français et arméniens ont également discuté en assemblée plénière du rôle du citoyen dans la démocratie locale. Cet échange particulièrement riche et stimulant conduit les participants à proposer de faire dorénavant de cette thématique un axe à part entière d'échanges de bonnes pratiques entre collectivités territoriales françaises et arméniennes.

**En adoptant la présente Déclaration d'Erevan de la coopération décentralisée franco-arménienne à l'issue de ces 3èmes Assises, les représentants des collectivités locales françaises et arméniennes :**

- s'engagent à construire des solutions innovantes pour des partenariats de coopérations efficaces, orientés vers le développement économique des territoires et une participation plus importante des citoyens dans la vie locale ;
- sont déterminés à poursuivre et à approfondir leur coopération, dont ils réaffirment toute l'importance dans le développement des relations entre l'Arménie et la France;
- mandatent le groupe-pays Arménie de Cités Unies France et le groupe-pays France de l'Union des communes d'Arménie pour veiller à un suivi de ces recommandations ;
- décident de maintenir un rythme triennal pour les Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne.